

Maître d'ouvrage :

CORREZE

NAVES

1 rue de l'Hôtel de Ville
19460 NAVES

Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique

Echelle : 1 / 5000 Phase : 5 Plan : NORD

N°	Date	Observations / Modifications	Dessiné	Vérifié
1	10/05/2013	Approbation de la version générale	MD	
2	13/03/2015	Approbation de la modification simplifiée n°2	MD	
3	16/02/2017	Approbation de la révision allégée n°1	MD	
4	12/04/2019	Approbation de la révision allégée n°2	MD	
5	25/03/2020	Approbation de la modification n°3	MD	
6	09/07/2021	Approbation de la modification simplifiée n°4	MD	
7	11/07/2023	Approbation de la modification simplifiée n°5	MD	

N° de dossier : XXXX

Légende

Zones du PLU

- Hale bocagère ou alignement d'arbres existant à protéger (repéré au titre de l'article L.123.1.5-7° du CU)
- Application de l'article L.111.1.4 du CU (bande inconstructible mesurée à l'axe de la RD 1120 et de l'A89)

- ★ Bâtiment identifié pour un changement de destination
- ★ Élément bâti à protéger (repéré au titre de l'article L.123.1.5-7° du CU)

- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés
- Boisement ou verger existant à protéger (repéré au titre de l'article L.123.1.5-7° du CU)
- Périmètre des orientations d'aménagement

Autres indications

- Canalisation de gaz
- Zonage réglementaire du PPRI Corrèze Amont

Couloir d'isolation acoustique de 100 m de part et d'autre de la RD 1120 et 250 m de part et d'autre de l'A89

Liste des emplacements réservés

N° - Destination - Bénéficiaire

- 1 - Parking rue de l'Abbé Niel - Commune
- 2 - Station d'épuration-Pont de Peyrelevade - Commune
- 3 - Espace vert, liaison douce rue des Arènes - Commune
- 4 - Espace vert, liaison douce rue des Arènes - Commune
- 7 - Station d'épuration-La Gare - Commune

